

## Initiative Alette Rey-Marion et consorts – Circulation routière, signe de la main

### *Texte déposé*

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1994, les personnes désirant traverser la chaussée aux passages piétons n'ont plus l'obligation de faire un signe de la main.

L'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR) précise, en effet, ce qui suit: « Avant d'atteindre un passage pour piétons où le trafic n'est pas réglé, le conducteur accordera la priorité à tout piéton ou utilisateur d'un engin assimilé à un véhicule qui est déjà engagé sur le passage ou qui attend devant celui-ci avec l'intention visible de l'emprunter. » Cette nouvelle réglementation donne droit aux piétons de traverser la chaussée sur un passage piétons sans communication aux usagers de la route en ce sens que le signe de la main a été supprimé.

Cette initiative parlementaire vient en appui à l'initiative parlementaire déposée à l'Assemblée fédérale le 17.03.2008 suivie d'une motion déposée le 11.12.2014 par Mme Sylvia Flückiger-Bäni, conseillère nationale argovienne.

Par cette initiative, je demande de compléter l'art. 49 alinéa 2 de la Loi fédérale sur la circulation routière de cette façon: « Ils bénéficient de la priorité sur de tels passages, mais doivent faire un signe de la main et ne pas se lancer à l'improviste. »

Par cette initiative, je demande au Conseil d'Etat vaudois de faire pression sur l'Assemblée fédérale afin de faire avancer ce dossier.

Je demande également que cette initiative soit renvoyée directement au Conseil d'Etat.

*Demande la prise en considération immédiate.*

(Signé) Alette Rey-Marion  
et 58 cosignataires

### *Développement*

**Mme Alette Rey-Marion (UDC)** : — Depuis juin 1994, les personnes désirant traverser la chaussée sur un passage piéton n'ont plus l'obligation de faire un signe de la main. Or, malheureusement, les statistiques nous font constater que, depuis quelques années, pour le canton de Vaud et uniquement entre 2011 et 2015, environ dix piétons ont perdu la vie en voulant traverser la route sur un passage piéton. Les piétons sont les usagers de la route les plus vulnérables. Ils bénéficient de la priorité sur les passages piétons, priorité qui doit naturellement leur rester. Par contre, il devraient en user avec prudence, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. La réintroduction du geste simple de la main sert à inviter les usagers de la route — piétons et automobilistes — à communiquer et, de ce fait, à être attentifs à l'éventuelle venue d'un véhicule.

Cette initiative demande aux membres du gouvernement vaudois de faire pression sur l'Assemblée fédérale, afin de faire avancer les dossiers déposés à Berne depuis quelques années à ce sujet. Il s'agit de compléter l'article 49, alinéa 2, de la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) de la façon suivante :

« **LCR, Article 49** alinéa 2 : Ils bénéficient de la priorité sur de tels passages, mais *doivent faire un signe de la main* et ne pas se lancer sur la chaussée à l'improviste. »

Je vous remercie d'avance de bien vouloir accepter cette initiative et de la renvoyer directement au Conseil d'Etat. En effet, cette demande peut uniquement s'étudier au niveau fédéral.

La discussion est ouverte.

**Mme Valérie Schwaar (SOC)** : — Dans ce postulat, il s'agit d'introduire à nouveau l'obligation, pour les piétons, de faire un signe de la main avant de s'engager sur un passage piéton. Cette initiative

parlementaire demandant aux Chambres fédérales de modifier la LCR est ce qu'on appelle « une fausse bonne idée ».

Tout d'abord, comment fera la justice pour décider et répartir les responsabilités en cas d'accident ? Faudra-t-il mettre une caméra au-dessus de chaque passage piéton ? Il y aura toujours des personnes imprudentes, qu'elles soient piétonnes, cyclistes ou automobilistes. L'immense majorité des piétons n'est pas stupide : chacun sait que si l'on se fait renverser par une voiture, même en étant à 100 % dans son droit, c'est quand même le piéton qui subit les conséquences, dans sa chair.

Au final, la plupart des acteurs de la circulation routière sont dubitatifs, voire franchement opposés à cette idée, que ce soit le Bureau de prévention des accidents (BPA), le Touring club suisse (TCS) ou l'Association transports et environnement (ATE). Le Conseil fédéral lui-même a rejeté déjà deux fois la même proposition, déposée par une conseillère nationale UDC. Il y a mieux à faire pour limiter le nombre d'accidents entre piétons et voitures. Tout d'abord, déplaçons déjà les passages piétons dangereux, car il y en a aujourd'hui aux quatre coins du canton. Ensuite, diminuons les vitesses de circulation dans les zones où il y a beaucoup de piétons, aux abords des écoles, des commerces et des bâtiments publics. Le choc entre une voiture et un piéton est d'autant moins dramatique que la vitesse est faible. Bref, la proposition qui nous est faite n'est pas une bonne idée et je souhaite, pour le moins, que cette proposition soit discutée en commission. Je vous remercie.

**Mme Valérie Induni (SOC) :** — J'ai contresigné cette initiative, sans réaliser, sur le moment, qu'elle demandait un renvoi direct au Conseil d'Etat. Depuis lors, j'ai réfléchi à la situation et au problème des piétons, tant il est vrai que la sécurité de ces derniers reste toujours un sujet de préoccupation.

En y réfléchissant de plus près, je me rends compte que la proposition cause une inversion de la responsabilité. En effet, on pourra finalement toujours dire que le piéton s'est rendu coupable s'il n'a pas fait de signe de la main ; ainsi, il n'est plus seulement victime, mais encore coupable de son accident ! Je demande donc le passage en commission, à tout le moins, afin de pouvoir réfléchir plus avant à cette idée et évaluer si elle est bonne, moyennement bonne ou si elle n'est pas bonne.

**M. Marc-Olivier Buffat (PLR) :** — Gilles disait que quand un Vaudois veut dire « non », il dit « ouais, bof ». Alors voilà, c'est à peu près ma position et celle du groupe PLR. C'est sans doute une bonne question et sans doute quelque chose qui devrait être réglé. Mais pour autant, la voie de l'initiative ou de l'intervention du Conseil d'Etat à Berne résoudra-t-elle ou fera-t-elle avancer la question ?

Le problème est réel et l'entier du groupe PLR est d'accord pour dire qu'il existe un problème de sécurité avec l'abandon du signe de la main. Mais il n'y a pas que cela, ainsi qu'on l'a déjà dit. Nonobstant la prévention, certains continuent à traverser en regardant leur *smartphone*, en écoutant de la musique ou en étant attentif à tout ce qui peut se passer sur la chaussée, sauf aux voitures, bien entendu. Il y a aussi le problème des cyclistes, il faut le dire : ceux qui vont au travail en vélo en ne prêtant qu'une attention très secondaire à la signalisation lumineuse existent aussi. Comment et pourquoi voudriez-vous qu'ils prêtent attention à un signe de la main d'un piéton, fût-il prioritaire, alors que certains ne se gênent pas pour circuler sur les trottoirs ? En bref, on voit que la problématique est vaste. Nous restons donc dubitatifs, encore une fois, quant au sort à donner à cette initiative.

Renvoi en commission ? Il est vrai qu'on peut se demander à quoi il servirait, puisque nous sommes pour ou contre, mais pas « bien au contraire ». Le renvoi en commission, s'agissant d'une réglementation fédérale, n'amènera rien. Par principe, comme vous le savez, le PLR s'oppose à ce que l'on traite, au Grand Conseil, des problématiques relevant du droit fédéral. C'est le principe et à titre personnel, je le respecterai. Je ne voterai donc pas cette initiative. Cependant, le groupe PLR au Grand Conseil, qui se sent déjà des airs d'été, votera de façon diverse et variée, avec déjà des salades et de la feta à la grecque. C'est donc la liberté de vote au sein de notre groupe, vous l'aurez compris.

**M. Jean-Michel Dolivo (LGA) :** — Le groupe La Gauche (POP – solidaritÉS) ne soutiendra pas cette initiative et encore moins sa prise en considération immédiate. Le devoir de prudence appartient à celui qui cause et qui est à l'origine du risque. Sur un passage piéton, il est clair que la responsabilité est assumée par l'automobiliste, voire le motard ou le cycliste, qui ne s'arrête pas et ne laisse pas

passer le piéton qui traverse. On nous dit que le piéton pourrait ne pas s'intéresser aux autres usagers de la route, sur le passage piéton. Mais justement, il y est prioritaire. C'est donc aux autres usagers de la route de s'arrêter ou, de toute façon, de prendre des mesures afin de pouvoir s'arrêter. Quand mon collègue parle de *smartphones* ou d'autres moyens de distraction, on peut parler des automobilistes qui téléphonent ou qui regardent leur *smartphone* en conduisant, mais qui ne regardent pas les autres usagers de la route, surtout quand ils sont prioritaires. Il n'y a donc aucune raison de soutenir une telle initiative.

**Mme Mireille Aubert (SOC) :** — Les policiers qui apprennent aux petits écoliers, dès la première année scolaire, à adopter un comportement adéquat pour traverser, leur recommandent d'attendre que les voitures s'arrêtent. Je trouve que c'est une meilleure mesure de protection, pour ces enfants. Personnellement, je ne soutiendrai donc pas l'initiative qui nous est proposée.

**Mme Pierrette Roulet-Grin (PLR) :** — Je vois que la légende « gentils piétons/méchants automobilistes » a toujours cours et je le regrette beaucoup. Je crois en effet que chacun doit prêter attention à l'autre. Dans la LCR, pour le bien de tous les usagers de la route, certaines prescriptions concernent les piétons qui doivent marquer un temps d'arrêt et observer la circulation, mais ils ne peuvent pas obliger une voiture qui arrive de manière brusque à s'arrêter. Selon moi, la solution réside dans cette attention et dans la prévention. Mais jusqu'à ce que l'on ait une plus grande conscience et attention les uns des autres, nous pouvons éventuellement demander à Mme la conseillère d'Etat responsable de nos organes de police, de renforcer les prochaines campagnes de prévention, bien qu'elles soient réalisées aussi bien par l'organisation pour laquelle travaille Mme Schwaar que par le TCS pour lequel je déclare mes intérêts. Nous devons, ensemble, être attentifs à ce problème et c'est ainsi, comme le font déjà les policiers dans les écoles, que l'on pourra faire avancer la question. Je constate pourtant que ce sont surtout les adultes qui traversent mal.

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — Ce que j'ai aimé, dans l'initiative de notre collègue Aliette Rey-Marion, c'est que dès que les journaux l'ont connue, tous les milieux intéressés — et bien entendu experts — se sont récriés contre cette mesure. De cette façon qu'on voit souvent, quand une idée vient d'un autre milieu que celui des experts, c'est forcément mauvais, débile, inutile, ne servira à rien et ne fera pas le bonheur des peuples. C'est d'une arrogance ! Et rien que cela m'incite à vous soutenir, ma chère, car c'est du grand n'importe quoi, ces messieurs et mesdames qui se prennent pour de véritables papes de la circulation routière !

Quant à mon collègue Dolivo, je suis au regret de lui dire que j'avais également, comme lui, cru que quand ma fille s'élançait sur un passage jaune et que l'automobiliste l'a shootée, il serait pleinement responsable. Que nenni ! Le juge a estimé que ma fille de 8 ans avait une part de responsabilité dans l'accident qui lui était survenu ! Je n'en suis toujours pas revenu. Comme quoi, entre les théories des avocats et les réalités des juges, il y a parfois de surprenants précipices.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Certains sont tentés d'opposer les différents usagers de la voie publique. Il convient pourtant de rappeler que, suivant les moments, nous sommes tous piétons, parfois cyclistes et d'autre fois automobilistes. Il ne convient donc pas de venir avec des propositions parlant des gentils piétons et des méchants automobilistes, ainsi que l'a suggéré une intervenante, tout à l'heure. D'autres pistes existent pour renforcer la sécurité sur la voie publique. Il existe plusieurs voies pour atteindre cet objectif. Nous avons ici affaire à une proposition qui touche à une disposition fédérale et notre assemblée n'est donc pas le lieu où venir débattre de cette problématique.

Pour en revenir à la médiatisation de cette affaire, je relève que souvent, quand un certain parti — en l'occurrence, le premier parti du pays — présente une proposition qui ne règle pas la question, mais stigmatise la population la plus vulnérable, il y a effectivement médiatisation et surmédiatisation du sujet, ce que je regrette.

Cette initiative n'ayant, d'une part, rien à faire au niveau cantonal, puisque c'est un sujet fédéral et, d'autre part, ne réglant en tout cas pas le problème, même s'il est bien débattu au niveau fédéral, je vous invite à refuser sa prise en considération. Ne perdons pas plus de temps à en débattre en commission. Je vous remercie d'avance.

**M. Michele Mossi (AdC) :** — Je souscris pleinement aux arguments de Mme Schwaar en ce qui concerne la sécurité des passages piétons, ainsi qu'à ceux du représentant du groupe PLR, M. Marc-Olivier Buffat, pour qu'on ne traite pas ici les thèmes relevant purement de la politique fédérale.

A mon avis, une règle doit être claire, précise et bien connue de tous : qu'est-ce qu'un geste de la main ? Pour un piéton en train de parler au téléphone ou en train de discuter sur le trottoir, son geste est-il réellement bien perceptible par l'automobiliste qui s'approche, voire par le cycliste qui tient son guidon ? Selon moi, si l'on a la priorité, on l'a et si on ne l'a pas, on ne l'a pas. Nous n'avons pas une règle de priorité sous condition de... De ce fait, je vous encourage à refuser l'initiative. Et je regrette qu'en la refusant, nous soyons obligés de convoquer une commission.

**M. Cédric Pillonel (VER) :** — Pour ma part, je refuserai également cette initiative. Il me semble être témoin d'un retour en arrière par rapport à la situation. Rappelez-vous : avant que le signe de la main soit abandonné pour s'engager sur un passage pour piétons, il était très difficile, pour les piétons, de pouvoir traverser sur un passage protégé. C'est une situation qui a évolué progressivement. On sent que tous les usagers de la route sont beaucoup plus conscients des priorités de chacun et de l'importance de laisser également les piétons utiliser l'espace public. Je pense que nous allons dans la bonne direction. En effet, nous constatons également, lors de nos visites en Suisse-alémanique, que ces problématiques y sont beaucoup plus faibles, puisque les automobilistes alémaniques sont particulièrement attentifs aux besoins des piétons. Je refuserai donc clairement cette initiative, qui me semble être un retour en arrière.

J'aimerais encore dire un petit mot à l'intention de notre collègue Vuillemin qui, visiblement, n'aime pas les experts dans ce domaine ! Il n'est pourtant pas le dernier à les citer lorsque l'on parle d'autres sujets et notamment des sujets médicaux.

**M. Laurent Ballif (SOC) :** — L'exemple donné par M. Vuillemin montre bien que M. Mossi et d'autres se trompent ! Le piéton qui passe sur un passage piéton n'a pas la garantie ni la certitude totale que sa responsabilité n'est pas engagée. Il existe ce qu'on appelle « la responsabilité causale » et l'exemple que notre collègue a donné montre bien que le piéton, en croyant de bon droit avoir la possibilité d'emprunter un passage piéton sans s'occuper de l'éventuel automobiliste qui arrive, engage sa responsabilité. On ne peut donc pas simplement évacuer le problème et se dire que c'est un retour en arrière. La preuve qu'on ne peut pas l'évacuer : il y a deux ans, sauf erreur, une campagne de prévention a fait les grands titres dans l'Europe entière. Il s'agissait de la campagne de prévention de la Ville de Lausanne, très brutale. On voyait un jeune, les écouteurs sur les oreilles, qui disparaissait tout à coup de l'écran parce qu'il avait été fauché par une voiture. Cette campagne de prévention a été considérée comme très efficace. Cela montre bien que tous les milieux de la prévention se soucient précisément du fait que certains piétons considèrent maintenant ne même plus avoir besoin de regarder à droite et à gauche ! C'est une problématique dont il faut s'occuper ! Peut-être bien que la proposition de l'initiative n'est pas suffisante, mais je considère qu'on ne peut pas simplement se contenter de dire « allez-y, vous ne risquez rien si vous traversez sans regarder. »

**M. Pierre Grandjean (PLR) :** — « Manifestez votre attention » : c'était le titre d'une campagne de prévention. Un geste qui permet aux piétons d'attirer l'attention des conducteurs de tous les véhicules sur les voies publiques.

J'ai signé la présente initiative, qui si elle ne résout pas tous les problèmes, est néanmoins un moyen complémentaire de sécuriser l'utilisation des passages piétons. Je vous invite donc à renvoyer cette initiative au Conseil d'Etat.

**Mme Lena Lio (V'L) :** — J'ai signé cette initiative. Cela dit, le piéton qui veut traverser la route ne peut pas le faire sans précautions. Il doit manifester clairement son intention et il peut le faire par un signe de la main, s'il estime que c'est nécessaire. En revanche, les spécialistes de la sécurité sont d'accord pour dire que le fait de rendre obligatoire le signe de la main n'apporterait pas d'amélioration à la situation actuelle. Par conséquent, il n'y a pas de raison que les piétons soient les seuls usagers de la voie publique obligés de mendier leur priorité. Cela donnerait aux usagers motorisés le sentiment dangereux qu'ils bénéficient d'un privilège particulier. Je pense donc qu'il faut renvoyer l'initiative à l'examen d'une commission qui pourra l'étudier à fond.

**Mme Aliette Rey-Marion (UDC) :** — En aucun cas cette initiative ne demande d'enlever la priorité aux piétons ! Mais le fait de devoir faire un signe de la main montre que le piéton doit tout de même regarder à gauche et à droite pour voir s'il vient un véhicule et qu'il ne doit pas se lancer sur la route. Mais suite à vos diverses prises de position, je soutiens le renvoi en commission.

**M. Laurent Ballif (SOC) :** — J'ai oublié de dire quelque chose, tout à l'heure, dans mon intervention. Il existe une nouvelle tendance, en matière d'urbanisme, qui s'appelle *shared space* soit l'espace partagé. Vous trouvez déjà aujourd'hui, dans de nombreuses villes suisses — et françaises également, l'indication suivante : des panneaux annoncent « le contact par le regard ». C'est une manière d'aller dans le sens de l'initiative. Personnellement, j'ai toujours considéré que l'espace partagé était un progrès en matière d'urbanisme et d'aménagement des centres-villes, notamment. Cette notion impose pratiquement la nécessité d'avoir un échange par le regard, car dans un espace partagé, personne n'a la priorité.

**L'initiative, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**